

SANS MESURE FORTE DES POUVOIRS PUBLICS FACE A LA CRISE ENERGETIQUE, LA SURVIE DES ENTREPRISES DE CHARCUTERIE TRAITEUR EST MENACEE

Les entreprises de la FICT face au mur du prix de l'énergie

En parallèle des augmentations des prix des matières carnées, des coûts du transport, des emballages et de la main d'œuvre, les entreprises font face à un vrai mur du prix de l'énergie. Les consommateurs bénéficient d'un bouclier énergétique, mais les entreprises sont confrontées à **des augmentations brutales des prix de l'électricité et du gaz jusqu'à +700% pour certaines.**

En 2022, pour les entreprises de charcuterie, le seul surcoût des énergies devrait représenter 3.3% du chiffre d'affaires en moyenne, et le coût total de l'énergie jusqu'à 5.1% de leur chiffre d'affaires d'après les données connues à ce jour.

Et pour les entreprises les plus impactées (selon la date de renouvellement de leurs contrats), **ce surcoût pourra représenter jusqu'à 8% du chiffre d'affaires en 2022 et 12 millions d'euros en 2023.** Cette charge est insurmontable pour une entreprise quand on sait que la marge nette moyenne dans le secteur de la charcuterie a oscillé entre 1,2 et 2,7% sur les 5 dernières années.

« Au prix actuel de l'énergie, le surcoût annuel représenterait près de 374 millions d'euros pour nos entreprises. » précise Bernard Vallat, Président de la FICT

Des entreprises de charcuterie traiteur inscrites pleinement dans le plan de sobriété énergétique

Elles sont ainsi plus de 70% à annoncer pouvoir baisser de plus de 5% leur consommation, à condition toutefois que leurs capacités d'investissement ne soient pas anéanties par la crise actuelle.

La FICT sollicite donc une action forte des pouvoirs publics : la souveraineté alimentaire de la France se joue maintenant

Avec les surcoûts liés à l'énergie supportés par toutes les entreprises qui nourrissent les Français, de la ferme au restaurant ou au supermarché, la souveraineté alimentaire française n'a jamais été autant en danger. Les plans d'aide mis en place par les gouvernements des concurrents allemands (plan d'aide directe de 200 milliards d'euros) et espagnols (plafond du prix du gaz utilisé pour la production d'électricité) montrent que des décisions nationales peuvent être prises pour soutenir l'économie et la souveraineté des pays.

L'ANNONCE PAR LE GOUVERNEMENT, DURANT LE SIAL, DE L'EVOLUTION DES CRITERES D'ELIGIBILITE AUX AIDES PUBLIQUES (3% DU CA AU 4^{EME} TRIMESTRE 2022) EST UN SIGNAL ENCOURAGEANT MAIS ENCORE INSUFFISANT.

Alors même que les importations de charcuterie en France ont bondi de plus de 30% en volume sur les 7 premiers mois 2022 (source FranceAgrimer), l'action des Pouvoirs Publics sera déterminante dans la compétitivité des entreprises françaises face à leurs concurrents européens.

« La souveraineté alimentaire française est également en jeu si notre pays ne réagit pas rapidement : les importations de charcuterie ont déjà augmenté de 31% au premier semestre 2022. » prévient Bernard Vallat, Président de la FICT

RAPPELONS QUE LA REPERCUSSION DES SURCOUTS DE GAZ ET D'ELECTRICITE DANS LES CONTRATS COMMERCIAUX AVEC LES CLIENTS DISTRIBUTEURS RESTE AUJOURD'HUI TRES MARGINALE.

« Le gouvernement doit agir urgemment en mettant en place un bouclier tarifaire pour protéger nos 300 entreprises françaises de charcuterie traiteur subissant de plein fouet une hausse disproportionnée des coûts de l'énergie et éviter ainsi la disparition de nombre d'entre elles », Bernard Vallat, Président de la FICT.

Contacts presse :

Charlotte RICOU – Responsable communication FICT – 06 12 98 31 27 – c.ricou@fict.fr

Julie WASSSELIN – JIN - 06 60 95 05 72 - jwasselin@jin.fr